

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

ACTION 2.4.2 : RENOVER ET CONSTRUIRE DES BATIMENTS PUBLICS DE MANIERE EXEMPLAIRE		ATTENUATION - ADAPTATION THEMATIQUE : ENERGIES RENOUVELABLES, GAZ A EFFET DE SERRE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES, EAU, CONSOMMATION D'ENERGIE, MATERIAUX BIOSOURCES, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PERIMETRE : BATIMENTS PUBLICS PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE - COMMUNES PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	Le secteur du bâtiment est un poste fortement consommateur d'énergie sur le territoire. Concernant les bâtiments publics, CMC et ses communes disposent de nombreux bâtiments mais pas de stratégie de rénovation alors que le décret tertiaire oblige les bâtiments de surface supérieure ou égale à 1000 m2 à une réduction des consommations d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040, 60% en 2050 ou d'un objectif de consommations en valeur absolue. Enfin, en parallèle des rénovations, les bâtiments pourraient être équipés en énergies renouvelables afin de produire leur propre énergie.		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Diminuer les consommations d'énergie et autres charges (eau, déchets) des bâtiments publics • Améliorer le confort des agents et du public, la qualité de l'air et minimiser l'exposition au radon 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	Bâtiment des Services Techniques en cours de rénovation (travaux 2024-25) PEJ de Locminé en éco-conception (travaux 2024-25) Rénovation de l'éclairage public (Bignan + Moustoir-Ac) Rénovation de la salle polyvalente (Buléon + Saint Allouestre), commerces et logements (Guéhenno), mairie + cantine (Evellys), réhabilitation de 4 bâtiments sur Locminé, bâtiments et logements (Moréac), rénovation de la salle des sports (Saint Jean Brévelay)		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION EN COURS – A CONSOLIDER ET A DEVELOPPER ⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>Pour l'EPCI, en lien avec un Conseiller en Energie Partagé ou un bureau d'études externalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre du décret tertiaire sur le Siège de CMC, Piscine, Maison des Services Publics à Locminé ➤ Réalisation des travaux (suivant audits et préconisations) <p>Pour les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer le décret tertiaire pour les bâtiments de plus de 1000 m2 ➤ Définir un plan de rénovation des bâtiments à l'échelle de chaque commune selon les bâtiments les plus pertinents (très énergivores, très utilisés...) en prenant en compte les mesures ERC ➤ Travail sur la mutualisation des travaux de rénovation énergétique (commandes groupées, etc.) entre communes en s'appuyant sur les programmes ACTEE (accompagnement des collectivités vers une mutualisation des travaux de rénovation énergétique inter et intra-départementaux) et l'Intracting (création d'un fonds dans la comptabilité analytique alloué à la performance énergétique d'un patrimoine immobilier) ➤ Suivre les travaux réalisés <p>Pour tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégration des matériaux biosourcés et/ou issu du réemploi ou recyclage dans la conception des travaux de rénovation ou de construction ➤ Intégration des problématiques de qualité de l'air, ventilation, risque radon et de bonnes pratiques en matière de biodiversité (diagnostic biodiversité des bâtiments en amont des projets et mise en place de solutions) ➤ Développement des projets d'installation d'énergies renouvelables sur les bâtiments (lien avec l'action 2.3.1) ➤ Développer la végétalisation aux abords des bâtiments (lien action 4.2.2) ➤ Engager les travaux les plus pertinents et priorités en fonction de critères environnementaux ➤ Exemplarité de toute nouvelle construction de bâtiments publics ➤ Exemplarité des chantiers de rénovation en terme de tri, réemploi, recyclage (lien action 3.2.1) ➤ Communiquer auprès de la population sur les travaux réalisés (lien avec action 1.1.2) 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	Lien avec d'autres programmes de CMC	Projet de territoire, Contrat de Relance de la Transition Ecologique	
	Lien avec d'autres actions du PCAET	Actions de l'objectif 2 Action 4.2.2 : Végétaliser et aménager durablement l'espace public Action 3.2.1 : Développer l'éco-exemplarité du service public Action 1.1.2 : Animer et communiquer autour du PCAET	
PILOTAGE DE L'ACTION			
Acteurs	Pilotes/agents référents CMC	Partenaires	Public cible
	<u>Pilote</u> : Bâtiments – 0.1 ETP (bâtiments intercommunaux) + TTC - 0.1 ETP pour la coordination et lien avec les communes <u>Supports</u> : communes <u>Associés/informés</u> : DGS, DGA	Morbihan Energies, ADEME, Bureaux d'Etudes, FNCCR, CERAMA, Banque des territoires	EPCI, communes
COUT DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Budget	Investissements à définir en fonction de l'action 2.4.1		
Financement	Etat, ADEME, fonds vert, FNCCR (ACTEE), Banque des territoires (Intracting)		

AXE 2 : RENOVER NOS BATIMENTS DE MANIERE EXEMPLAIRE ET PRODUIRE NOTRE ENERGIE LOCALEMENT
OBJECTIF 2.4 : DEVELOPPER L'EFFICACITE ET LA SOBRIETE DU PATRIMOINE PUBLIC

Echéance calendrier	et	2027-30 : Définition d'un plan de rénovation des bâtiments de l'EPCI et des communes, engagement des travaux, suivi des consommations	
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateur de suivi et d'évaluation		Source	Valeur cible (2030)
Nombre de bâtiments rénovés		CMC	6
Nombre de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés		CMC	4
Nombre de chantier incluant de l'économie circulaire		CMC	2
Réduction des consommations (%)		CMC	-40
Nombre de bâtiments construits de manière exemplaire		CMC	Tous
Incidences environnementales			
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)			
Mesures ERC : (E) Intégrer des objectifs de performance énergie et carbone (ex. : BBC, énergie positive, E+C-...) et d'adaptation au changement climatique (E) Former les professionnels au risque Radon et à la qualité de l'air intérieur et extérieur, en particulier lors des travaux de rénovation (E, R) Explorer les possibilités de modularité, multifonctionnalité et d'urbanisme transitoire des bâtiments afin d'optimiser la durée de vie et le taux d'usage des bâtiments (C) Informer sur les filières de valorisation des déchets issus des travaux de rénovation (réutilisation, recyclage ...) (R) Informer sur l'adaptation des bâtiments au changement climatique (confort thermique estival)		Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	